

Décision

Générale

colonial

Décision n° 274 5 mars 1953

n° 274 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date de publication
5 mars 1953

Date du numéro
1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Perie (André), Inspecteur de la Sûreté Nationale, Officier de police judiciaire, est nommé Commissaire détaché spécial de L'Aéroport de Djibouti, en remplacement de M. Castellani, autorisé à prendre un congé dans la Métropole.